



Menaces de mort de ma locataire sous tutelle

Par **aleksandraaleksandra**, le **08/07/2025** à **16:39**

Bonjour, j'ai une locataire de 57 sous tutelle pour de graves troubles mentaux.

Sa tutelle ne s'en occupe guère et c'est moi qui ai presque tout géré durant ces 5 dernières années.

Dimanche 7 juillet 25, je n'étais pas chez moi, et mon fils m'a téléphoné car la police était à mon domicile, la locataire vit dans un logement en dessous, avait l'intention de monter me piognarder.

Impossible de déposer plainte, maintenant j'ai peur, car à quand même des déliriums mystiques, a mis l'appartement dans un état vraiment immonde, alors qu'il était neuf à la base, mes enfants ont peur et je suis seule avec eux.

Maintenant je voudrais qu'elle parte du logement que je lui loue car je suis effrayée.

Comme puis-je procéder, on me dit que pour déposer plainte il faut que ce soit réitéré, et que comme je n'étais pas là, ce n'est pas la peine. Par contre ma caméra a filmé la police en train de dire au téléphone qu'elle voulait tuer sa propriétaire.

Par **Pierrepauljean**, le **08/07/2025** à **19:51**

bonjour

il faut faire un courrier en RAR à sa tutelle

Par **Lingénu**, le **08/07/2025** à **21:58**

Bonjour,

Une plainte contre une personne qui serait probablement jugée irresponsable ne servirait pas à grand-chose.

La police s'est déplacée et elle a pu constater qu'il y avait un sérieux problème. Un premier signalement a donc déjà été fait.

Il faut que vous preniez contact avec la tutelle en vue de mesures adéquates, peut-être un internement d'office en hôpital psychiatrique. La procédure est décrite aux articles 3212-1 et suivants du code de la santé publique. Cela nécessite deux certificats circonstanciés de deux médecins différents. La mesure d'internement d'office peut-être décidée par le préfet ou par le directeur d'un établissement de santé.

Vu les circonstances, il y a motif à résilier le bail. L'idéal serait que ce soit convenu entre vous et la tutelle mais la résiliation peut être, si nécessaire, prononcée par le juge des contentieux de la protection.

Les conseils d'un avocat pourraient vous être précieux.

Par **aleksandraaleksandra**, le **09/07/2025** à **10:27**

Bonjour Lingénu,

J'ai contacté mon avocate, qui va faire le courrier pour la tutelle, afin de demander qu'elle soit relogée ailleurs, et qu'ils pourraient être tenus responsables s'il arrivait quelque chose. Je vais regarder tout ça, je vous remercie beaucoup pour les articles.

Le souci c'est qu'elle peut revenir du jour au lendemain, elle a fait des séjours réguliers en clinique de soins, mais là elle a péché un plomb et je ne sais pas pourquoi, j'ai toujours été là pour l'aider, je n'ai pas compris. Ce qui me fait peur c'est qu'elle reste, et que cela prenne beaucoup beaucoup de temps. Merci à vous